**PREAMBULE**

1. **Présentation**

* **LA CIBLE PROFESSIONNELLE**

Le bachelier professionnel en maintenance des véhicules exerce son activité de service dans tous les secteurs de la maintenance des véhicules selon les options choisies.

* **LE CONTEXTE PROFESSIONNEL**

**Type d’entreprise**

Le titulaire de ce baccalauréat professionnel peut intervenir :

* dans les entreprises qui dépendent des réseaux des constructeurs ;
* dans les entreprises qui traitent les véhicules toutes marques ;
* dans les services de maintenance des entreprises de transport ;
* dans les services de maintenance de flottes de véhicules.

**Place dans l’entreprise**

En fonction du statut de la structure qui l’emploie, la (le) titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules exerce ses activités individuellement ou au sein d’une équipe.

**Conditions générales d’exercices**

Les activités de ce technicien ou cette technicienne consiste à :

* réaliser les opérations de maintenance périodique et corrective ;
* effectuer des diagnostics sur les véhicules ;
* réceptionner est restituer le véhicule ;
* participer à l’organisation de la maintenance.

Réalisée dans le cadre d’une démarche de maintenance et de service, son action implique un comportement visant des objectifs de qualité dans le travail individuel et au sein de l’équipe.

**Dans toutes ses activités, la (le) titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules doit :**

* s’inscrire dans la démarche qualité et commerciale de son entreprise ;
* s’impliquer dans le système management **« Hygiène- Sécurité- Environnement »** en respectant les règles de préservation de la santé, de la sécurité des personnes, des biens et de l’environnement ;
* respecter les temps impartis, les consignes et procédures en vigueur dans l’entreprise.

En ce qui concerne notre étude qui porte sur la **« Procédure de contrôle technique sur véhicule GNV »**, l’option sera **la A (Voitures particulières ≤ à 3,5 tonnes).**

La maintenance des véhicules est en constant évolution (réglementation, méthodes d’organisation du travail, technologies…), en conséquence la (le) titulaire du baccalauréat professionnel maintenance des véhicules devra être capable d’actualiser régulièrement ses compétences. Il devra intégrer les acquis de sa formation continue dans sa pratique professionnelle.

1. **Problématique de travail dans les ateliers en après-vente.**

Le titulaire du baccalauréat professionnel **(Maintenance des véhicules Option A : VP**) doit être capable de mettre en œuvre les méthodologies de contrôle applicables aux points de la fonction « G .Contrôle complémentaire de l’installation de gaz de carburant sur véhicule » pour des véhicules fonctionnant au **GNV ( critères d’application des défauts constatables, en application des dispositions de l’annexe I de l’arrêté du 18 juin 1991 modifié relatif à la mise en place et à l’organisation du contrôle technique des véhicules dont le PTAC n’excède pas 3,5 tonnes).**